Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500150-20251127-2025_11_27_D6-DE

2025.11.27 d6

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 27 novembre à 20h30, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 22 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**17**
Nombre de conseillers votants	**17**
Date de la convocation	**22.11.2025**
Date d'affichage	**22.11.2025**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, David VEILLARD, Jennifer PAREIGE, Jean-Fabrice CLOAREC, Rolande TRUEL, Aimé LOISEL, Loïc MESSAGER, Vincent BLOT, Manuella DROUYE, Gwénaëlle LE CALVEZ, Elodie PAUTONNIER, Mélanie SIMON, Emmanuelle BARDAINE, Nicolas HUCHET et Béatrice RUFFAUT.

Pouvoir : Albert CHEVILLARD a donné pouvoir à Jean-Fabrice CLOAREC

Secrétaire de séance : Elodie PAUTONNIER

2025 11 27 D6 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODERNISATION ET DE REGULARISATION DU SITE DE LA SOCIETE LAITIERE DE VITRE

Monsieur le Maire expose :

Un dossier portant sur un projet de modernisation et de régularisation du site de la société laitière de Vitré a été déposé dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale. L'objet de la demande concerne :

- Une augmentation des capacités de production,
- L'extension de l'atelier de préparation,
- La modernisation des installations industrielles et énergétiques,
- La création d'un nouveau local,
- L'ajout d'un silo supplémentaire,
- L'adaptation des valeurs limites de rejets aqueux et la conformité aux meilleures techniques disponibles.

Une enquête publique s'est tenue du 14 octobre au 14 novembre 2025 sur ce projet présenté par la société laitière de Vitré.

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, il appartient au Maire de consulter le Conseil Municipal et de l'inviter à donner son avis sur ce projet pendant toute la durée de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête.

Vu le Code de l'environnement et notamment le chapitre III, titre II du livre 1er du code de l'environnement, relatif à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement, ainsi que le titre 1er du livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

Vu l'article R.181-38 du code de l'environnement ;

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société Laitière de Vitré concernant la modernisation et la régularisation administrative de son site industriel situé à Vitré ;

Vu le rapport de l'inspection des installations en date du 5 juin 2025, constatant la complétude et la régularité du dossier de demande d'autorisation environnementale à l'issue de la phase d'examen préalable ;

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500150-20251127-2025_11_27_D6-DE

Vu l'étude d'impact, l'étude de dangers et les pièces réglementaires fournies par l'exploitant ;

Vu le dossier d'enquête publique et le registre mis à disposition à la mairie de Vitré du 14 octobre au 14 novembre 2025 ;

Vu les observations recueillies auprès du public ainsi que les échanges avec l'exploitant ;

Considérant que la Société Laitière de Vitré constitue un acteur majeur de la filière agroalimentaire locale et contribue de manière significative à l'économie du territoire ;

Considérant que le projet présenté vise essentiellement :
- Une augmentation des capacités de production,
- L'extension de l'atelier de préparation,
- La modernisation des installations industrielles et énergétiques,
- La création d'un nouveau local,
- L'ajout d'un silo supplémentaire,
- L'adaptation des valeurs limites de rejets aqueux et la conformité aux meilleures techniques disponibles.

Considérant que les modernisations prévues doivent permettre :
• une meilleure gestion des eaux usées industrielles,
• un meilleur contrôle des émissions atmosphériques et des odeurs,
• une réduction des nuisances sonores,
• une amélioration de la sécurité des installations ;

Considérant que le fonctionnement d'une laiterie génère des impacts potentiels pour les riverains et l'environnement, notamment en matière de rejets d'effluents organiques, de circulation de camions et de bruit ;

Considérant que la commune doit s'assurer que les évolutions envisagées restent compatibles avec la protection du cadre de vie, de la santé publique et de l'environnement ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

✓ **D'EMETTRE un avis favorable sous réserves**, formulées comme suit :

- **Des garanties sur le traitement des effluents industriels**

L'exploitant devra :
- assurer un suivi renforcé des effluents (DBO, DCO, MES, azote, phosphore),
- transmettre annuellement à la commune un bilan du fonctionnement de son système de traitement,
- mettre en oeuvre des actions correctives immédiates en cas de dépassement des seuils réglementaires.

- **Une réduction des nuisances pour les riverains**

La Société Laitière de Vitré devra :
- mettre en œuvre les dispositifs nécessaires pour limiter les odeurs, notamment lors des pics d'activité,
- réduire les nuisances sonores, en particulier en période nocturne ou tôt le matin,
- veiller à organiser la circulation des camions de manière à limiter les nuisances dans les zones d'habitat.

- **Un Suivi des consommations et optimisation des ressources**

Un effort particulier devra être consacré à :
- la réduction des consommations d'eau,
- l'amélioration des performances énergétiques,
- la valorisation ou la réduction des sous-produits et déchets.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500150-20251127-2025_11_27_D6-DE

- **Une maîtrise des risques et conformité ICPE**

L'exploitant devra :

- maintenir l'ensemble des installations en conformité réglementaire,
- actualiser les procédures de sécurité,
- informer la commune de tout incident majeur ou événement susceptible d'affecter l'environnement.

- **Une transparence et information du territoire**

La Société Laitière de Vitré est invitée à organiser chaque année :

- une réunion d'information à destination des élus et des riverains,
- un bilan environnemental annuel comprenant notamment les volumes de production, les résultats des suivis, les éventuels incidents et les actions correctives réalisées.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Pour extrait certifié conforme.
Le 28/11/2025

Le Maire,
Stéphane DOUABIN



Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500150-20251127-2025_11_27_D6-DE